

Mobilité Électrique Canada

Faits saillants du budget fédéral 2021

22 avril 2021

Aux membres de MÉC,

Le budget 2021 est un budget historique.

Compte tenu du fait que le monde est actuellement confronté à la crise de la COVID *et* à la crise climatique, la ministre des Finances, Mme Freeland, devait présenter un budget qui tienne compte de ces deux crises. Et elle l'a fait. En ce qui concerne notre domaine de travail spécifique, voici quelques points saillants du budget 2021 qui pourraient intéresser les membres de Mobilité Électrique Canada. Un grand nombre des annonces budgétaires ont été conçues pour aider les travailleurs, les entreprises privées et les ONG à traverser la crise et à construire une reprise résiliente.

Pour mettre en évidence les annonces les plus importantes faites par le gouvernement fédéral dans le budget 2021, nous les avons compilées en 3 catégories principales :

- 1- Soutenir les travailleurs et les entreprises qui ont besoin d'aide, de formation, de reformation ou qui embauchent des travailleurs (P2 à P4)
 - 2- Soutenir les investissements des entreprises dans le secteur des technologies propres (P4 & P5)
 - 3- Soutenir un environnement sain pour une économie saine (P5 à P8)
-

Ce document de 8 pages vous fournira toutes les informations pertinentes que vous devez connaître sur le budget fédéral.

N.B. : Nous nous attendons à des annonces plus détaillées concernant l'industrie de l'électrification des transports dans les prochains jours (Sommet sur le Climat), semaines et mois (campagne électorale fédérale).

Le budget fédéral 2021 complet peut être consulté ici : <https://www.budget.gc.ca/2021/report-rapport/toc-tdm-fr.html>

1- Soutenir les travailleurs et les entreprises qui ont besoin d'aide, de formation, de reformation ou qui embauchent des travailleurs

- a) Prolonger la Subvention salariale d'urgence du Canada (p. 91) : Le budget de 2021 propose de **prolonger la subvention salariale jusqu'au 25 septembre 2021**. Il propose également de réduire progressivement les taux de la subvention, à compter du 4 juillet 2021, afin d'assurer l'élimination progressive du programme, à mesure que les vaccinations sont administrées et que l'économie se remet en marche. Pour en savoir plus, veuillez consulter l'annexe 6 du Budget.
- b) De plus, le gouvernement propose de mettre en œuvre le **nouveau programme d'embauche pour la relance économique du Canada**. Cela fournirait un autre soutien aux entreprises touchées par la pandémie pour les aider à embaucher plus de travailleurs à mesure que l'économie rouvre. Le programme d'embauche serait en place de juin à novembre 2021, ce qui permettrait aux entreprises de passer de la Subvention salariale d'urgence du Canada à cette nouvelle aide.
- c) **Prolongation du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (p. 93)** : En décembre 2020, le gouvernement a relevé la valeur du prêt accordé avec le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) de 40 000 \$ à 60 000 \$, pour venir en aide aux petites entreprises jusqu'à la relance. Si une entreprise rembourse ses prêts d'ici le 31 décembre 2022, jusqu'au tiers de la valeur des prêts qui lui sont accordés (soit jusqu'à 20 000 \$), sera radié. Le budget de 2021 propose de reporter au 30 juin 2021 la date limite de présentation des demandes d'aide similaire dans le cadre du Fonds d'aide et de relance régionale et de l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones. Le budget de 2021 propose de fournir un financement jusqu'à 80 millions de dollars en 2021-2022, selon la comptabilité de caisse, au Réseau de développement des collectivités du Canada et aux organismes de développement régional, et de transférer les fonds restants dans le cadre de l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones en 2021-2022, afin d'appuyer une prolongation de la date limite de présentation des demandes pour le Fonds d'aide et de relance régionale et l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones jusqu'au le 30 juin 2021.
- d) **Investir dans les compétences, la formation et les métiers (p125)** : À mesure que l'économie se remet en marche, ces possibilités reviendront, mais il sera nécessaire de s'adapter à la nature changeante du travail – y compris les nouvelles technologies, industries et méthodes de travail – qui ne fera qu'augmenter. Permettre aux Canadiens de retourner au travail signifie investir dans les travailleurs de tous les secteurs, **de l'énergie à la fabrication, de la construction et du service à la clientèle**, afin de s'assurer qu'ils disposent des compétences nécessaires pour obtenir de bons emplois. La COVID-19 a changé la façon de fonctionner de nombreux employeurs, qui ont dû éliminer certains emplois et faire face à leurs besoins grandissants de nouvelles compétences. Les investissements dans de nouvelles compétences donnent aux Canadiens des possibilités de trouver de bons emplois dans des domaines en croissance et permettent de renforcer la classe moyenne.
- e) **Aider les employeurs à former et à recruter des travailleurs (p. 126)** : Pendant la pandémie, certains secteurs comme **les technologies propres** se sont développés et peinent à trouver des travailleurs ayant les compétences nécessaires pour occuper des emplois. Le gouvernement souhaite que ces secteurs continuent de croître pour permettre au Canada de bâtir une économie saine et propre. C'est pourquoi il intervient pour aider les employeurs à former et à recruter les gens, en plus d'aider la main-d'œuvre à croître et à répondre à la demande. Le budget de 2021 propose de fournir un financement de **960 millions de dollars sur trois ans**, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada pour un nouveau programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle. Dans le cadre d'une collaboration effectuée principalement avec les associations sectorielles et les employeurs, le financement contribuerait à concevoir et à offrir une formation adaptée aux besoins des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises et leurs employés.
- f) **Garantir la reprise dans les communautés grâce à la formation professionnelle et à la planification de la main-d'œuvre (P128)** : Pour assurer la réussite de la reprise, les communautés doivent être au cœur de la détermination de leur avenir économique en diversifiant leurs économies et en améliorant leur résilience. Le budget de 2021 propose de fournir un financement de **55 millions de dollars sur trois ans**, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada pour un nouveau programme de développement de la main-d'œuvre des communautés. Le programme aidera les communautés à élaborer des plans locaux qui déterminent les organismes à fort potentiel de croissance et jumellent ces employeurs à des fournisseurs de formation afin de développer et d'offrir une formation et des stages d'appoint pour les chercheurs d'appoint et de pourvoir les postes hautement sollicités. Le financement serait versé à l'aide d'appels de propositions dans deux volets : un volet national axé sur

les secteurs prioritaires, comme la **décarbonisation et l'appui à une transition équitable pour les travailleurs des secteurs transformateurs, comme celui de l'énergie**, qui consacrerait 75 % de son financement à des projets qui viennent en aide à des groupes sous-représentés; et un volet régional mis en œuvre par les bureaux régionaux de Service Canada, en partenariat avec les agences de développement régional, et axé sur les priorités régionales.

- g) **Aider les travailleurs à faire la transition vers de nouveaux emplois (p. 129)** : À mesure que l'économie se remet en marche, beaucoup de gens reprendront le poste qu'ils occupaient. Mais pour certains, l'évolution de l'économie leur forcera à se trouver un nouvel emploi. Pour répondre à ce besoin et pour aider les Canadiens à trouver de nouveaux emplois aussi rapidement et aussi facilement que possible, les travailleurs doivent être en mesure de s'adapter rapidement et d'améliorer leurs compétences transférables pour de nouvelles industries. Le budget de 2021 propose d'accorder **250 millions de dollars sur trois ans**, à compter de 2021-2022, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada dans le cadre d'une initiative visant à élargir les approches de perfectionnement et de redéploiement des travailleurs qui ont fait leurs preuves et qui sont menées par des tiers dans le but de répondre aux besoins des industries en croissance. Cette initiative contribuera à jumeler environ 15 500 Canadiens à de nouvelles possibilités d'emploi.
- h) **Aider les entreprises durement touchées à embaucher plus de travailleurs (P144)**: Pour les entreprises les plus durement touchées par la pandémie, l'embauche des travailleurs dont elles ont besoin pour croître représente à la fois un coût et un risque qu'elles hésitent peut-être à prendre. Le gouvernement veut que ces entreprises puissent se rétablir et se développer en embauchant plus de gens pour que les travailleurs soient à l'avant-garde de notre reprise : Le budget de 2021 propose d'introduire le nouveau programme d'embauche pour la relance économique du Canada pour les employeurs admissibles qui continuent de subir des baisses de revenus admissibles par rapport au début de la pandémie. La subvention proposée compenserait une partie des coûts supplémentaires que les employeurs engagent dans le cadre de leur réouverture, que ce soit par l'augmentation des salaires ou des heures travaillées, ou par l'embauche d'un plus grand nombre d'employés. Ce soutien serait seulement offert aux employés actifs du 6 juin au 20 novembre 2021. Les employeurs admissibles demanderaient la Subvention salariale d'urgence du Canada ou la nouvelle subvention proposée, selon la plus élevée des deux. L'objectif est de faciliter autant que possible l'embauche de nouveaux travailleurs par les entreprises au moment de la réouverture de l'économie. Étant donné que les taux de la subvention salariale et du programme d'embauche diminueront progressivement au fil du temps, les employeurs sont fortement incités à commencer à embaucher le plus tôt possible et à maximiser leur prestation. D'autres renseignements à ce sujet figurent à l'annexe 6. Le programme d'embauche pour la relance du Canada aidera les sociétés privées sous contrôle canadien, les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif à embaucher les travailleurs dont ils ont besoin afin de permettre à l'économie de se rétablir entièrement, plus rapidement et sans laisser personne pour compte. On estime que ce programme coûtera **595 millions de dollars en 2021-2022**.
- i) **Possibilités pour les entreprises et les jeunes travailleurs offertes par Mitacs (P146)** : Mitacs est un organisme à but non lucratif qui met en relation de jeunes travailleurs et des entreprises innovatrices pour des possibilités de recherche et de formation. Mitacs appuie principalement l'innovation axée sur la recherche dans l'industrie et vise à établir un bassin d'étudiants et de diplômés très instruits dans le cadre de ses programmes de stages. Ces étudiants apportent des connaissances scientifiques et techniques de pointe acquises dans des universités et des collèges qui renforceront les capacités d'innovation de l'industrie. Cette combinaison d'innovation et de perfectionnement des compétences pour la prochaine génération de dirigeants contribuera à stimuler la croissance dès maintenant et à assurer la compétitivité et la prospérité à long terme. Le budget de 2021 propose d'accorder un financement de 708 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à Mitacs pour créer au moins 85 000 stages d'apprentissage intégré au travail qui offrent de l'apprentissage en cours d'emploi et fournissent aux entreprises du soutien pour développer des talents et prendre de l'expansion.
- j) **Aider les petites et moyennes entreprises à entrer dans l'ère numérique (P147)** : Le budget de 2021 propose d'affecter 1,4 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin de faire ce qui suit :
- Travailler avec des organismes d'un bout à l'autre du Canada pour permettre à toutes les entreprises qui recourent à ce programme d'accéder à des compétences, à de la formation et à des services consultatifs.
 - Fournir des microsubventions aux plus petites entreprises des rues commerçantes afin de les aider à engager les coûts liés à l'adoption de la technologie.

- Créer des possibilités de formation et de travail pour 28 000 jeunes afin d'aider des petites et moyennes entreprises de partout au Canada à adopter la technologie.
- Le budget de 2021 propose de fournir 2,6 milliards de dollars, selon la comptabilité de caisse, pendant une période de quatre ans à compter de 2021-2022, à la Banque de développement du Canada afin d'aider les petites et moyennes entreprises à financer l'adoption de la technologie.
- k) **Aider les entreprises à tirer parti des nouvelles possibilités technologiques (p. 149)** : Afin de soutenir les projets de recherche appliquée et de développement dirigés par des entreprises canadiennes en collaboration avec des collèges, des cégeps et des écoles polytechniques. Le budget de 2021 propose de fournir 46,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, afin de soutenir des partenariats de recherche supplémentaires entre les collèges, les cégeps, les écoles polytechniques et les entreprises par l'intermédiaire du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Le budget de 2021 propose d'investir 5,7 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprises d'accéder au programme de visites interactives du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada, et d'avoir accès à de l'équipement, à des installations et à une expertise à des centres d'accès à la technologie affiliés à des collèges. La conception du programme garantira que les entreprises détenues par des groupes sous-représentés ou dont l'entrée dans le circuit d'innovation du Canada est semée d'obstacles ont un meilleur accès à ce soutien.

2- Soutenir les investissements des entreprises dans les technologies propres (P152) :

- a) Le budget de 2021 propose d'améliorer le Programme de financement des petites entreprises du Canada en apportant des améliorations à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* et aux règlements connexes. Ces modifications proposées devraient accroître le financement annuel de 560 millions de dollars, ce qui soutiendrait environ 2 900 petites entreprises supplémentaires. Ces modifications comprennent les suivantes :
- Élargir l'admissibilité aux catégories de prêts afin d'inclure les prêts liés à la propriété intellectuelle, ainsi qu'aux actifs et aux dépenses des entreprises en démarrage;
 - Faire passer le montant maximal des prêts de 350 000 \$ à 500 000 \$ et prolonger la période de couverture des prêts de 10 ans à 15 ans pour l'équipement et les améliorations locatives;
 - Élargir l'admissibilité des emprunteurs afin d'inclure les entreprises à but non lucratif et les entreprises sociales de bienfaisance;
 - Lancer une nouvelle gamme de produits de crédit afin de fournir des liquidités et de répondre aux besoins à court terme en fonds de roulement.
- b) **Élargir le Programme d'aide à la recherche industrielle (P156)** : Depuis plusieurs décennies, le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada offre de l'expertise et du capital, et aide les entreprises à prendre de l'expansion. Le budget de 2021 propose de fournir 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 100 millions annuellement par la suite, afin d'élargir le Programme d'aide à la recherche industrielle pour soutenir jusqu'à 2 500 petites et moyennes entreprises novatrices supplémentaires.
- c) **Stimuler les exportations canadiennes de technologies propres (P158)** : Le budget de 2021 propose d'affecter un montant de 21,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 4,3 millions annuellement par la suite, à Affaires mondiales Canada pour la poursuite de la Stratégie de promotion du commerce international pour les technologies propres.
- d) **Appuyer l'innovation et la transformation industrielle (P165)** : Le budget de 2021 propose de fournir des fonds supplémentaires de 7,2 milliards de dollars sur sept ans (selon la comptabilité de caisse), à compter de 2021-2022, et de 511,4 millions par la suite au Fonds stratégique pour l'innovation. Ce financement sera réparti de la manière suivante :
- Un financement de 2,2 milliards de dollars sur sept ans et de 511,4 millions de dollars par la suite pour appuyer des projets novateurs dans l'ensemble de l'économie, y compris dans les secteurs des sciences de la vie, de l'automobile, de l'aérospatiale et de l'agriculture.
 - Un financement supplémentaire de 5 milliards de dollars sur sept ans accordé à l'accélérateur net zéro du Fonds stratégique pour l'innovation, comme il est indiqué de façon détaillée au chapitre 5. Grâce à l'accélérateur net zéro,

le fonds augmenterait son soutien aux projets qui aideront à décarboniser l'industrie lourde, à appuyer les technologies propres et à accélérer nettement la réduction des émissions de gaz à effet de serre au pays d'ici 2030.

e) Renouveler la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle (P167); Le budget de 2021 propose d'affecter **443,8 millions de dollars sur 10 ans**, à compter de 2021-2022, à l'appui de la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle. Cette affectation comprend ce qui suit :

- Un financement de 185 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, afin de soutenir la commercialisation d'innovations et de recherches en matière d'intelligence artificielle au Canada.
 - Un financement de 162,2 millions de dollars sur 10 ans, à compter de 2021-2022, afin d'attirer et de maintenir en poste la crème du talent universitaire partout au Canada, notamment en Alberta, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Ces programmes seront offerts par l'Institut canadien de recherches avancées.
 - Un financement de 48 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à l'Institut canadien de recherches avancées afin de renouveler et d'améliorer ses programmes de recherche, de formation et de mobilisation des connaissances.
 - Un financement de 40 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, afin de fournir une capacité informatique exclusive aux instituts nationaux d'intelligence artificielle situés à Edmonton, à Toronto et à Montréal.
 - Un financement de 8,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, afin de faire progresser l'élaboration et l'adoption de normes en matière d'intelligence artificielle.
- f) **Appuyer l'Initiative des supergrappes d'innovation (p. 170)** : Le budget de 2021 propose un financement de 60 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour l'Initiative des supergrappes d'innovation.
- g) **Promouvoir la propriété intellectuelle canadienne (p. 170)** : Faisant fond sur la Stratégie en matière de propriété intellectuelle du Canada annoncée dans le budget de 2018, le gouvernement propose de soutenir davantage les innovateurs, les entreprises en démarrage et les entreprises axées sur la technologie du Canada.
- Un financement de 90 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, afin de créer un programme de rehaussement de la propriété intellectuelle, qui aide les accélérateurs et les incubateurs à permettre aux entreprises en démarrage d'accéder aux services d'experts en propriété intellectuelle
 - Un financement de 75 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada, afin que celui-ci permette à ses entreprises clientes à forte croissance d'accéder aux services d'experts en propriété intellectuelle.

3- Soutenir un environnement sain pour une économie saine

(P180) En s'appuyant sur les investissements récents, le budget de 2021 propose de fournir **17,6 milliards de dollars pour une reprise verte afin de créer des emplois, de bâtir une économie propre et de combattre et protéger les changements climatiques. Le budget de 2021 propose de fournir 5 milliards de dollars sur sept ans (selon la comptabilité de caisse), à compter de 2021-22, à l'Accélérateur net zéro.** S'appuyant sur le soutien à l'accélérateur net zéro annoncé dans le plan climatique renforcé, ce financement permettrait au gouvernement de fournir jusqu'à 8 milliards de dollars de soutien à des projets qui aideront à réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre dans l'ensemble de l'économie canadienne.

- a) **Propulser des projets de technologies propres (P181)** : Le budget de 2021 propose de rendre disponibles jusqu'à **1 milliard de dollars selon la comptabilité de caisse, sur cinq ans**, à compter de 2021-2022, pour des mesures visant à attirer des investissements du secteur privé dans ces projets. Ces ressources alimenteraient la croissance d'entreprises canadiennes novatrices, créeront des emplois pour les travailleurs hautement qualifiés et présenteront d'importantes solutions environnementales et climatiques au monde.

b) Accroître la fabrication de technologies zéro émission: Le budget de 2021 propose de **réduire de 50 % les taux d'imposition générale des sociétés et des petites entreprises qui fabriquent des technologies à zéro émission**. Les réductions entreraient en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et seraient progressivement éliminées à compter du 1^{er} janvier 2029 pour l'être complètement le 1^{er} janvier 2032. Le ministère des Finances du Canada examinera régulièrement les nouvelles technologies qui pourraient être admissibles, en consultation avec Environnement et Changement climatique Canada, Ressources naturelles Canada, Technologies du développement durable Canada et d'autres intervenants clés à l'échelle du gouvernement et de l'industrie.

Exemples de fabrication de technologies à émissions nulles au Canada :

- Fabrication d'éoliennes, de panneaux solaires et d'équipements utilisés dans les installations hydroélectriques.
- Fabrication de systèmes d'énergie géothermique.
- Fabrication de voitures, d'autobus, de camions et d'autres véhicules électriques.
- Fabrication de batteries et de piles à combustible pour les véhicules électriques.
- Production d'hydrogène vert.
- Fabrication de systèmes de chargement de véhicules électriques.
- Fabrication de certains équipements de stockage de l'énergie.

c) Accélérer l'investissement dans les technologies énergétiques propres (P183) : Le budget de 2021 propose d'étendre la liste d'équipement admissible à un incitatif fiscal pour inclure l'équipement utilisé dans le stockage de l'énergie hydroélectrique pompée, la production de combustibles renouvelables, la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau et le ravitaillement de l'hydrogène. Certaines restrictions existantes concernant les investissements dans les technologies d'hydroliennes, d'énergie des vagues et marémotrice, de chauffage solaire actif et d'énergie géothermique seraient également éliminées.

d) Accroître l'approvisionnement du Canada en minéraux critiques (P184): L'électrification des véhicules et l'utilisation de panneaux solaires devraient augmenter considérablement au cours de la prochaine décennie. Le Canada possède de riches réserves des minéraux cruciaux nécessaires à la fabrication de batteries pour véhicule électrique et de panneaux solaires, ainsi que d'autres technologies à faible émission de carbone requises pour atteindre l'objectif de zéro émission nette. Les ressources nécessaires à ces technologies créent de bons emplois dans les régions du pays. Le Canada et les États-Unis ont récemment convenu de renforcer le Plan d'action conjoint pour la collaboration dans le domaine des minéraux critiques entre le Canada et les États-Unis en vue de cibler une transformation industrielle à zéro émission nette, des batteries pour les véhicules zéro émission et le stockage d'énergie renouvelable. Il est essentiel d'investir dans ces ressources pour assurer notre sécurité énergétique. On garantira ainsi que le Canada est un producteur crucial dans les chaînes d'approvisionnement de l'avenir.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de **9,6 millions de dollars sur trois ans**, à compter de 2021-2022, pour créer un centre d'excellence sur les minéraux de batterie critiques au sein de Ressources naturelles Canada. Le centre coordonnerait les politiques et les programmes fédéraux en matière de minéraux critiques et collaborerait avec nos partenaires provinciaux, territoriaux et autres. Le centre participerait aussi à la mise en œuvre du Plan d'action conjoint entre le Canada et les États-Unis.
- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de **36,8 millions de dollars sur trois ans**, à compter de 2021-2022, avec 10,9 millions en amortissement restant, à Ressources naturelles Canada pour la recherche et le développement fédéraux en vue de faire progresser l'expertise en matière de traitement et de raffinement des minéraux de batterie critiques.

e) Recharger et ravitailler les véhicules zéro émission (P185) :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de **56,1 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2021-2022, avec 16,3 millions en amortissement restant,
- **13 millions par année** par la suite, à Mesures Canada pour élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec des partenaires mondiaux comme les États-Unis, un ensemble de codes et de normes pour les bornes de recharge et les stations de ravitaillement de véhicules zéro émission de détail. Cela comprendrait les cadres d'accréditation et

d'inspection nécessaires pour veiller au respect des normes dans le vaste réseau de bornes de recharge et de stations de ravitaillement du Canada.

- f) **Réduire les émissions liées aux transports et aux sites d'enfouissement(P186):** Le budget de 2021 propose d'accorder un financement de **104,6 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2021-2022, avec 2,8 millions de dollars en amortissement restant, à Environnement et Changement climatique Canada pour **renforcer la réglementation concernant les émissions de gaz à effet de serre pour les véhicules légers et lourds et pour l'équipement résidentiel hors route**, établir des règlements sur le méthane nationaux s'appliquant aux grands sites d'enfouissement et entreprendre des mesures supplémentaires en vue de réduire et mieux utiliser les déchets dans ces sites.
- g) **Première obligation verte fédérale (P187) :** Le gouvernement publiera un cadre pour les obligations vertes au cours des prochains mois, en prévision de l'émission de sa première obligation verte fédérale en 2021-22, avec un objectif d'émission de **5 milliards de dollars**, sous réserve des conditions du marché. Il s'agirait de la première de nombreuses émissions d'obligations vertes. Le cadre fournira des détails sur la façon dont, grâce aux obligations vertes, les investisseurs auront la possibilité de financer le travail du Canada pour lutter contre le changement climatique et protéger l'environnement. Les projets que ces obligations vertes pourraient financer comprennent les infrastructures vertes, les innovations en matière de technologies propres, la conservation de la nature et d'autres efforts visant à lutter contre le changement climatique et à protéger notre environnement. Le ministère des Finances du Canada codirigera l'élaboration du cadre des obligations vertes du Canada avec Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec d'autres ministères, notamment Ressources naturelles Canada, Infrastructure Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Transports Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Sécurité publique Canada, ainsi que les sociétés d'État connexes.
- h) **Combustibles plus propres pour un environnement plus propre(P191):** Afin de mettre en œuvre et gérer la Norme sur les combustibles propres, le budget de 2021 propose d'accorder un financement de **67,2 millions de dollars sur sept ans**, à compter de 2021-2022, avec 0,05 million de dollars en amortissement restant, à Environnement et Changement climatique Canada. Cette norme crée de nouvelles possibilités économiques pour les producteurs de biocombustibles du Canada, y compris les agriculteurs et les forestiers, lesquels font partie de la chaîne d'approvisionnement des combustibles à faible teneur en carbone. Faire cet investissement maintenant assurera la compétitivité future du Canada dans la transition mondiale à une économie à faibles émissions de carbone.
- i) **Soutenir la production et l'utilisation de combustibles propres :** Les combustibles propres, y compris l'hydrogène et les biocombustibles, peuvent aider à réduire les émissions produites par les activités quotidiennes, du chauffage de nos maisons au navetage. La production de ces combustibles offre de nouvelles possibilités au secteur énergétique du Canada, et garantit que son travail acharné et son ingéniosité font partie de la relance économique du pays. Comme il a été annoncé le 11 décembre 2020, le budget de 2021 propose de fournir un financement de **1,5 milliard de dollars sur cinq ans**, à compter de 2021-2022, avec 0,9 million en amortissement restant, à Ressources naturelles Canada pour mettre sur pied un fonds pour les combustibles propres qui appuiera la production et la distribution de combustibles à faible teneur en carbone et à zéro émission, y compris l'hydrogène et la biomasse, partout au Canada et dans le monde entier, tel qu'annoncé dans le plan climatique renforcé du gouvernement. Le fonds positionnera le Canada comme chef de file mondial dans le secteur de l'hydrogène, en plus d'exécuter la Stratégie canadienne pour l'hydrogène. Le budget de 2021 propose également de fournir un financement de 67,4 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, avec 5,6 millions en amortissement restant, et de 10,7 millions par la suite, pour permettre à Mesures Canada de s'assurer que les transactions commerciales de combustibles à faible teneur en carbone sont mesurées avec exactitude, comme c'est le cas pour les combustibles conventionnels.
- j) **Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone (P192) :** Afin d'appuyer le développement à long terme des combustibles à faibles émissions pour le transport maritime et l'aviation, le budget de 2021 propose de fournir un financement de **227,9 millions de dollars sur huit ans**, à compter de 2023-2024, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour mettre en œuvre un programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone dans le cadre du Fonds pour un gouvernement vert.
- k) **Appuyer le Centre for Innovation and Clean Energy en Colombie-Britannique (P193) :** Dans le cadre du plan CleanBC, la Colombie-Britannique a récemment annoncé qu'elle aiderait à créer un nouveau centre pour l'innovation et l'énergie propre afin de coordonner la recherche, le développement et la démonstration de technologies propres, y compris le captage, l'utilisation et le stockage du carbone et les carburants propres. En partenariat avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral fournira un financement jusqu'à concurrence de 35 millions de dollars pour contribuer

à mettre sur pied le Centre for Innovation and Clean Energy afin de faire progresser l'expansion et la commercialisation de technologies propres en Colombie-Britannique et dans l'ensemble du Canada.

- l) Piloter le Plan Climatique renforcé du Canada (P196):** Le budget de 2021 propose de fournir un financement de **94,4 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2021-2022, à Environnement et Changement climatique Canada pour accroître la capacité et les mesures nationales et internationales pour lutter contre les changements climatiques, renforcer la capacité stratégique en matière de technologies propres, y compris le soutien au Carrefour de la croissance propre, et pour financer la production de rapports conformément à la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.
- m) Réduire les factures d'énergie à usage résidentiel au moyen de prêts sans intérêt pour rénovations (P201):** L'*Énoncé économique de l'automne de 2020* a présenté un programme visant à fournir aux Canadiens un million d'évaluations de l'efficacité énergétique gratuites et jusqu'à 700 000 subventions pouvant atteindre **5 000 \$** afin d'effectuer des améliorations écoénergétiques résidentielles. Pour aider les propriétaires et tirer parti de ces mesures : Le budget de 2021 propose d'accorder des prêts de 4,4 milliards de dollars, selon la comptabilité de caisse (778,7 millions selon la comptabilité d'exercice sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 414,1 millions dans les années à venir) destinés à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour aider les propriétaires à effectuer des rénovations résidentielles profondes au moyen de prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$. Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs pourraient obtenir des prêts pour entreprendre les rénovations recommandées dans une évaluation ÉnerGuide de l'efficacité énergétique autorisée. En combinaison avec les subventions offertes annoncées dans l'*Énoncé économique de l'automne*, cela aiderait les participants admissibles à effectuer de profondes rénovations plus coûteuses, qui contribuent le plus à réduire l'empreinte environnementale et les factures d'énergie d'une résidence. Ce programme comprendra également un volet de financement consacré à un soutien aux propriétaires à faible revenu et aux propriétés locatives desservant les locataires à faible revenu, y compris les coopératives et les logements sans but lucratif.
- n) Fond permanent pour le transport en commun (P240):** Le 10 février 2021, le gouvernement a annoncé un montant de **14,9 milliards de dollars sur huit ans**, à compter de 2021-2022, pour des projets de transport en commun à l'échelle du Canada. Cette mesure comprendrait **un nouveau financement permanent de 3 milliards par année** pour les communautés de partout au Canada, à compter de 2026-2027. Ce financement appuiera l'ajout de nouvelles lignes de métro, le transport ferroviaire léger et les tramways, les autobus électriques, l'infrastructure de transport actif et l'amélioration du transport en commun en milieu rural, ce qui créera des options de transport abordables dans les communautés et réduira les émissions du Canada. Il fournira également aux gouvernements locaux le financement prévisible dont ils ont besoin en matière de transport en commun pour planifier la suite des choses afin que le Canada puisse continuer à bâtir des communautés plus durables et plus habitables.
- o) Évaluation nationale de l'infrastructure (P242) :** Les bâtiments publics, les réseaux à large bande, les routes, le transport en commun, les espaces naturels et les réseaux énergétiques du XXI^e siècle contribuent tous à notre productivité et à notre prospérité économiques à long terme. Toutefois, les projets d'infrastructure publique intelligente et résiliente nécessitent également une planification minutieuse. Pour appuyer la planification de l'infrastructure à long terme du Canada : Le budget de 2021 propose de fournir un financement de **22,6 millions de dollars sur quatre ans**, à compter de 2021-2022, à Infrastructure Canada pour la réalisation de la toute première évaluation nationale de l'infrastructure du Canada. L'évaluation aiderait à déterminer les besoins et les priorités en matière d'environnement bâti du Canada.
- p) Taxe de luxe (P353):** Le budget de 2021 propose d'instaurer une taxe sur les ventes, à usage personnel, de voitures de luxe et d'aéronefs personnels dont le prix de vente au détail est supérieur à 100 000 \$ et de bateaux, à usage personnel, d'une valeur supérieure à 250 000 \$. La taxe serait calculée selon le montant le moins élevé des deux montants suivants : 20 % de la valeur supérieure au seuil (100 000 \$ pour les voitures et les aéronefs personnels, 250 000 \$ pour les bateaux), ou 10 % de la valeur totale de la voiture, du bateau ou de l'aéronef personnel de luxe. Cette mesure entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2022.